

Canadian National (West Indies) Steamships, Limited.—En vertu du traité commercial conclu en 1926 entre le Canada et les Antilles (16-17 Geo. V, chap. 16), le gouvernement canadien assure un service direct de navigation avec les Antilles par l'entremise de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited*.

A la fin de 1949, la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited*, possédait et exploitait dix vaisseaux faisant le service entre le Canada et les Antilles britanniques.

20.—Statistique financière de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited, 1942-1951*

NOTA.—La statistique de 1929-1938 a paru à la p. 629 de l'*Annuaire* de 1942; celle de 1939, à la page 819 de l'édition de 1950.

Année	Recettes d'exploitation	Dépenses d'exploitation	Résultat net d'exploitation	Dépréciation	Intérêt	Perte ou excédent comptable
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1942.....	5,600,496	4,220,219	+1,380,277	160,634	816,701	+273,880
1943.....	4,492,189	2,949,216	+1,542,973	239,363	813,073	+438,837
1944.....	5,378,059	3,160,568	+2,217,491	243,158	651,246	+1,271,387
1945.....	4,412,252	2,569,626	+1,842,626	279,466	612,999	+1,116,086
1946.....	6,669,129	4,671,148	+1,997,981	288,092	596,499	+1,302,052
1947.....	7,857,471	6,534,600	+1,322,871	493,594	573,298	+522,677
1948.....	7,964,720	6,828,392	+1,136,328	492,222	563,794	+166,044
1949.....	6,595,007	5,985,873	+609,134	492,222	577,410	-460,498
1950.....	5,124,200	5,220,806	-96,606	371,699	560,462	-1,028,767
1951.....	6,808,478	6,337,987	+470,491	371,699	565,784	-466,992

Sous-section 6.—Canalisation du Saint-Laurent

Le projet visant à accroître la navigabilité et à mettre en valeur les ressources en énergie de la section internationale du fleuve Saint-Laurent agite l'opinion publique depuis plus d'un siècle, au Canada et aux États-Unis. Le projet a pris forme, en 1932, dans le traité relatif à la canalisation du Saint-Laurent entre le Canada et les États-Unis et, en 1941, dans l'accord relatif au bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent. Le Sénat des États-Unis a rejeté le traité et, tout dernièrement, le 18 juin 1952, a renvoyé à son comité des Affaires étrangères pour de plus amples études la résolution tendant à approuver l'accord de 1941.

Le nouveau retard que le Congrès des États-Unis a apporté à mettre en œuvre l'accord de 1941 a déterminé le Canada à prendre des mesures en vue d'aménager une voie navigable entièrement canadienne. Le projet doit être réalisé en même temps qu'un projet conjoint des États-Unis et du Canada destiné à mettre en valeur les ressources en énergie de la section internationale du fleuve Saint-Laurent.

Vers la fin de sa session de 1951, le Parlement du Canada a adopté une loi établissant l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent chargée de